

AGENDA 21- Montbrun Les Bains
PV de la réunion du comité de Pilotage du lundi 16 avril 2012

la séance s'est ouverte à 18h dans la salle du conseil municipal

Excusés : Pierre Beden, Michel Le Moal, Gérard Labbé.

Présents : Marc Guerin (Président), Joëlle Guerin, Jean-Claude Barbier, Jean-Michel Cagnon (secrétaire de séance), Marie-France Varlet, Anne Staszewski, Claude Chappon, Louis Jourdan, Didier Gillet (Maire de Montbrun), Frédéric Bonnabel, Gérard Chappon (Vice Président).

A L'ORDRE DU JOUR :

- **Banquette place de la mairie** : Compte-rendu donné par Marc Guerin.

Les travaux de restauration et de plantation ont été effectués toute la journée du vendredi 13 avril. En cours de journée certains habitants sont venus nous aider.

Il a été signalé dans la mesure du possible aux riverains la nécessité de respecter ces travaux. Il reste encore l'arrosage à replacer (par Fabien) et à perfectionner dans la limite bien sûr de l'allocation budgétaire. Un système de goutte à goutte est envisagé. A signaler la préférence à accorder à du matériel pro. Il reste encore des végétaux "en attente" (arbres de Judée, acanthes, grenadiers). Nécessité aussi de restaurer les jardinières devant la mairie (à voir avec M. Labbé). Satisfaction exprimée par les promeneurs durant la journée du chantier.

- **P.A.V.** : exposé fait par Marc Guerin, suite à une visite-inventaire de tous les PAV effectuée par le groupe de travail missionné.

Le rapport présenté est donc une proposition aux membres du comité de pilotage soumis à avis et discussions.

Il est donné aux participants un exemplaire de l'étude détaillée des PAV. La méthodologie adoptée consiste à supprimer les PAV non indispensables et à améliorer et restructurer les existants.

Il est constaté une incivilité de certains usagers de ces PAV, mais leur état actuel n'incite peut être pas vraiment à la discipline.

Par amélioration des PAV, il faut entendre également la nécessité d'y afficher les instructions (consignes, rappel de la loi et amendes encourues, horaires de la déchetterie pour les encombrants).

La nature des travaux de restructuration: établir des palissades d'occultation sans qu'elles soient une gêne pour les récupérateurs, couler des dalles de ciment, aménager les espaces, les harmoniser, arborer quant c'est possible.

Après présentation et discussion il a été décidé de transmettre ce rapport au conseil Municipal pour délibération, sachant que certains travaux relèvent de la CCHB à laquelle la mairie devra transmettre les demandes.

Seraient du ressort de la commune:

Le chiffrage des travaux, dallage béton, réfection des palissades, création des nouveaux espaces, suppression de ceux devenus inutiles, l'amélioration générale des PAV pour harmoniser l'ensemble.

Seraient du ressort de la CCHB :

le renouvellement des conteneurs à verre, la mise en place d'un tri sélectif cartons/plastiques (conteneurs jaunes/bleus), l'élaboration et la diffusion des panneaux d'instructions.

Résumé de l'étude détaillée des PAV :

- A supprimer selon plan joint au rapport : 2 (Gendarmerie) 3 (Justice) 7 (Terrain multisports) 9 (Camping) 10 (Entrée Barret de Lioure) -si impossible au moins l'améliorer-
- A améliorer et agrandir : N° 1 (La Croix)- 4 (Camping-car)- 5 (Piquet) à bâtir- 6 (La Fayet Thermes) - 8 (Piscine) à bâtir - 11 (Notre-Dame) à repenser avec le réaménagement de la Montée?- 12 (Place du château) presque un PAV modèle- 13 (Anary)
Les PAV supprimés seraient transférés sur les PAV restants restructurés et agrandis.

Demande de l'OT d'élaborer un stand Agenda 21 pour le Salon du Bien-Etre :

L'office du tourisme a demandé à Agenda 21 de participer à ces journées en Septembre prochain.
Exigences et questions : que va-t-on afficher sur le stand? nécessité d'une personne présente en permanence (Céline Pineau - référent pour l'attribution du label - va être contactée par Anne à ce sujet).

Communication

Un feuillet de présentation de Agenda 21 conçu par Joëlle et Marc (lequel pourrait servir de "clef de voûte" de l'affichage du stand), va prochainement être distribué dans les boîtes aux lettres des Montbrunois. Il ressort en effet que le concept de Agenda 21 demeure

obscur pour la majorité des administrés.

Il est d'ailleurs évoqué un problème d'incompréhension de la part d'associations locales qui pourraient se sentir désinvesties par Agenda 21.

Bien au contraire l'une des missions d'Agenda 21 est de favoriser le lien social et d'associer les habitants, les territoires et les générations futures. Or les associations sont principales créatrices de ce lien social, et leur existence est plus que souhaitable. Agenda 21 n'est pas une association, mais reste à leur service.

Maison des Associations :

Nécessité est rappelée par Marc de la création d'une Maison des Associations à MONTBRUN.

La question du devenir de l'ancienne gendarmerie et de son utilisation revient dans les préoccupations du conseil municipal.

Didier Gillet a invité les élus à une visite des lieux pour pouvoir discuter de l'affectation future de ce bâtiment. La visite s'effectuera le lundi 30 avril à 18h.

Il pourrait parfaitement être envisagé de réserver un espace pour une maison des associations dans ce bâtiment. Il s'agirait d'un projet à moyen terme.

Marc GUERIN indique qu'il va lui de son côté travailler pour recenser les besoins et les désirs des associations avec lesquelles il a déjà pris des contacts.

Signalétique :

La communication établie par la mairie auprès des commerçants commence à porter ses fruits et une dizaine de réponses ont été apportées.

Il y a nécessité pour avancer de former un groupe de travail entre élus et membres de Agenda 21 et de fixer une première réunion.

Se proposent comme membres de ce groupe : Gérard Chappon, Louis Jourdan, Claude Chappon, Didier Gillet, Joëlle et Marc Guerin. Compte tenu que la prochaine réunion d'information au public organisée par la

mairie se tiendra le vendredi 4 mai et qu'elle permettra de relancer les commerçants principalement intéressés, la réunion du groupe de travail est fixée au lundi 14 mai à 16h.

Questions diverses :

Marie-France souhaiterait disposer de galets pour finaliser les extrémités en arrondi de la banquette place de la mairie.
Nécessité est soulignée d'arroser régulièrement cette banquette dans l'attente de la mise en place de l'arrosage automatique, une demande sera faite en ce sens à Fabien sous le contrôle de Monsieur LABBE.

Date prochaine réunion Agenda 21 : Lundi 18 juin à 18 h.

La présente réunion est levée à 19h30